

avons et les rails et l'argent." C'est l'explication simple mais claire d'un grand principe économique. Ce principe peut s'appliquer à tous les produits manufacturés ou non manufacturés que le peuple canadien achète de l'étranger—et qui devraient se produire et s'acheter chez nous.

C'est pourquoi, aussitôt que cela fut légalement possible, le très honorable premier ministre, moins d'un mois et demi après les élections de juillet dernier, convoqua une session d'urgence du Parlement—selon sa promesse; des modifications dans le tarif y furent votées et mises en vigueur, et immédiatement une amélioration des conditions domestiques se fit sentir; des industries étrangères furent invitées à venir s'établir au Canada; le moral de la population remonta, et le pays recommença sa marche ascendante vers le progrès.

A cause de sa situation géographique, le Canada a besoin d'une protection adéquate pour ses industries et pour ses produits de toutes sortes. Le discours du trône indique que des modifications au tarif seront proposées à cette session du Parlement, et qu'un projet de loi tendant à créer une nouvelle commission du tarif sera soumis à la Chambre; que cette commission serait chargée d'assurer la stabilité du commerce, de fournir aux producteurs canadiens l'occasion de développer notre marché intérieur dans des conditions de concurrence loyale vis-à-vis des producteurs étrangers, et de protéger les consommateurs du pays contre toute exploitation. Je suis certain que le pays tout entier applaudira à ces énoncés de haute politique, et que la Chambre ratifiera des projets de loi qui ont pour but de développer nos industries, de chasser le chômage et de rendre à la patrie canadienne le bonheur et la prospérité.

La loi remédiant au chômage, passée à la session de septembre dernier, a produit d'heureux résultats. Avec l'aide des gouvernements des provinces, des municipalités et de nos deux grands réseaux ferroviaires, cette législation d'urgence et toute charitable a donné le pain quotidien à des centaines de milliers de citoyens pendant la saison d'hiver. Dans ma division électorale, cette loi salutaire et providentielle a donné à de nombreuses familles le pain quotidien qui leur était refusé par le manque d'ouvrage dans les chantiers.

Je ne veux pas accaparer le temps de cette Chambre pour citer des statistiques, mais je voudrais mentionner un rapport de l'honorable ministre du Travail (M. Robertson), publié dans un journal d'Ottawa, en date du 11 courant. Ce rapport disait que 231,351 personnes avaient bénéficié de l'aide aux chômeurs, que les jours d'ouvrage procurés par l'aide conjointe du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des chemins de fer se

chiffraient à 3,975,355, et que ces chiffres éloquents ne comprenaient pas le rapport du gouvernement de la province de Québec. En plus, il y avait eu l'aide directe aux familles et aux individus dans toutes les parties du pays.

Lorsque le rapport final sera connu, les chiffres que je viens de citer seront considérablement augmentés. La promesse du très honorable premier ministre d'agir immédiatement après les élections pour le soulagement des chômeurs ne ressemble pas au tâtonnement de l'ancien régime qui prétendait que la crise du chômage n'existait que dans l'imagination de l'opposition d'alors, et qui continuait aveuglément à remplir le pays d'immigrants au nombre d'à peu près 100,000 par année.

Le nouveau gouvernement a fermé la porte à tous ceux qui ne peuvent se pourvoir à eux-mêmes. A certains pays, il a fermé la porte complètement, aussi longtemps que les conditions actuelles ne seront pas entièrement améliorées. Cette sage mesure a reçu l'approbation de la population canadienne.

Cette Chambre comprend, et le pays comprend aussi, que, lorsqu'une maladie a été aggravée par le manque de soins, la guérison se fait lentement. Le parti opposé, par la voix de ses orateurs et de ses journaux, accuse le nouveau gouvernement de n'avoir pas guéri la maladie du pays dans quelques mois. L'argument n'est pas sérieux. L'ancien gouvernement aurait dû prévoir. Gouverner, c'est prévoir. Une once de prévention vaut mieux qu'une livre de remèdes. Ce manque de prévoyance, ce manque de vision est la cause immédiate d'un grand nombre de nos difficultés, et le peuple canadien a placé, et continuera de placer le blâme où il convient.

Le discours du trône fait mention des conférences impériale et économique tenues à Londres l'automne dernier. Des questions constitutionnelles ont été discutées et adoptées en principe, mais ces résolutions ne seront pas mises en vigueur avant que les provinces du Canada n'aient eu l'occasion de les étudier. Une conférence interprovinciale aura lieu dans la capitale, au mois d'avril prochain, pour considérer les modifications constitutionnelles dont il s'agit et pour assurer que les droits des provinces ne soient pas lésés. La population canadienne est heureuse d'apprendre que les représentants de tous les Dominions de l'Empire se réuniront à Ottawa, dans le courant de l'été prochain, pour continuer la discussion de questions déjà touchées aux conférences de Londres, afin de conclure des ententes commerciales entre les diverses parties de l'Empire et formuler une politique durable et avantageuse pour le Canada et pour l'Empire. Le peuple canadien suivra avec attention ces différentes conférences, lesquelles,